

ABONNEMENTS :

Edition Quotidienne:
Canada et Etats-Unis \$3.00
Union Postale \$6.00
Edition Hebdomadaire:
Canada \$1.00
Etats-Unis et Union Postale \$1.50

Directeur : HENRI BOURASSA.

LE DEVOIR

Rédaction et Administration :

71A RUE S. COQUES.

TELEPHONE :

REDACON 1460.

ADMINISTRATON 1461

FAIS CE QUE DOIS !

QUELLES SONT LES FONCTIONS DU SENAT ?

Dans la plupart des pays dotés d'un régime parlementaire, le pouvoir législatif se partage entre deux corps — l'un électif et l'autre héréditaire, inamovible ou élu par quelque mode qui le mette, plus que l'assemblée populaire, à l'abri des passions et des mouvements subits de la foule.

La seule raison d'être d'une chambre haute, c'est d'apporter un tempérament aux décisions de la chambre basse, et d'éclairer le peuple sur la portée véritable des actes de ses mandataires.

Il arrive parfois que les députés violent la constitution. A d'autres moments, — aux heures de crise et de tempête, — ils cèdent hâtivement à une poussée violente et irréflective, souvent superficielle, de l'opinion ; et sous l'empire de passions aveugles qu'ils partagent ou qu'ils redoutent, ils adoptent des projets dont il n'ont pas mesuré toute la portée.

En d'autres temps — ceux de la prospérité matérielle, de la somnolence de l'opinion publique et, conséquence inévitable, des grandes majorités ministérielles — les élus du peuple sacrifient souvent l'intérêt public et méconnaissent le sentiment véritable de la nation, pour servir des exigences de parti ou des cupidités plus sordides encore.

On peut classer dans l'une ou l'autre de ces catégories, toutes les circonstances où la chambre haute a non seulement le droit mais le devoir impérieux de modifier ou de contre carter l'action de l'assemblée populaire.

Dans le premier cas — violation des lois organiques — elle fait acte de saine conservation nationale en réprimant l'action révolutionnaire de la chambre.

Dans le deuxième, elle fait oeuvre de sage conseillère en empêchant que les actes des heures de folie ne compromettent la paix et l'équilibre des jours de raison. Elle ne viole pas la volonté populaire : elle appelle du peuple aveuglé par la passion au peuple éclairé par sa conscience.

Dans le troisième cas, elle devient la chambre véritablement populaire. Elle garde le peuple contre les trahisons de ses mandataires. Elle fait oeuvre de saine démocratie et protège la nation contre la tyrannie oligarchique — la pire de toutes.

Pour bien accomplir cette mission, les membres des chambres hautes doivent avoir du tact et de la mesure, mais aussi du courage et de la fermeté. Ils doivent savoir quand céder et quand résister.

Tel est le rôle que, dans l'ensemble, la chambre des Pairs a joué en Angleterre depuis huit siècles.

C'est ce qui explique qu'elle reste si fortement ancrée dans le coeur et les habitudes du peuple anglais, en dépit des dénominations et des assauts répétés, et parfois justifiés, que lui font subir les commo-

Au Canada, le Sénat a les mêmes devoirs généraux à accomplir que la chambre haute de tout autre pays parlementaire.

Les circonstances de notre histoire et le régime fédératif lui imposent en outre des obligations particulières auxquelles il ne saurait se dérober sans compromettre gravement l'équilibre de la confédération.

L'un des principaux arguments que Macdonald, Cartier et Brown firent valoir aux habitants du Bas-Canada afin de les induire à accepter l'union fédérale, c'est qu'au Sénat, leur province aurait toujours une représentation égale à celle du Haut-Canada et à celle du groupe des provinces maritimes.

Non seulement confèrent-ils au Sénat les pouvoirs généraux qui appartiennent à toute chambre haute : maintien de la Constitution, contrôle de la législation de la chambre basse, etc. — ils lui donnent en outre le mandat implicite de protéger les minorités ethniques et religieuses, et la province de Québec en particulier, contre les abus de pouvoir auxquels la majorité de la chambre populaire pourrait se laisser entraîner.

En dépit du mode de recrutement qu'ils avaient adopté pour la chambre haute — la nomination des sénateurs par l'Exécutif, c'est-à-dire par le parti au pouvoir — les auteurs de la constitution étaient naïvement convaincus que le Sénat resterait étranger aux passions des partis.

Prévoyant le cas exceptionnel où, à la suite d'un changement de ministère, le Sénat, par des motifs de parti, ferait obstacle à la juste volonté de la Chambre des Communes, ils donnèrent à l'exécutif le pouvoir de créer six sénateurs additionnels — ce nombre devant suffire, dans leur pensée, à renverser une majorité obstinément hostile.

Ce pouvoir extraordinaire restait soumis à l'application du principe de l'égalité de représentation du Bas-Canada, du Haut-Canada et des provinces maritimes.

On sait à quel point tous les ministères qui se sont succédé à Ottawa depuis 1867 ont méconnu l'esprit de la constitution dans l'exercice de leur pouvoir de nomination à la chambre haute.

Avec nos moeurs politiques, il n'était guère possible qu'il en fût autrement.

Si l'on excepte les anciens conseillers libéraux, qui entrèrent de droit au Sénat, en 1867, sir John Macdonald viola le premier ses engagements et remplit la chambre haute de ses partisans.

Mackenzie en fit autant de 1873 à 1878.

M. Laurier a poussé le système jusqu'à ses dernières limites.

La "réforme du Sénat" tant promise, tant clamée, de 1893 à 1896, — le sus au Sénat! du petit Danton dont qui pleure en ce moment la perte des "vieux principes" et des fauteuils nouveaux — la réforme du Sénat prit le chemin de l'armoire dérobée où le Grand Canadien laisse aux rats de sa maison le soin de faire disparaître tout vestige des promesses méconues, des engagements violés, des principes reniés, des réformes mises au rancart.

Par une suprême ironie, M. Laurier se paie, de temps à autre, la tête des "vieux rouges" en faisant réciter par son fidèle minnesinger, l'honorable M. David, un lied lamentablement plaintif sur la nécessité de modifier le mode de recrutement du Sénat.

Un jour, le premier-ministre sentit le besoin de fortifier la douce complainte de M. David, par les accents d'une voix plus mâle.

Il chargea de ce soin son vieux compagnon de luites, sir Richard Cartwright.

Le ministre du commerce, qui en a vu de toutes les couleurs depuis un demi-siècle, n'eut pas comme M. David la naïveté de se prendre au sérieux.

Avant de réciter son boniment, il commença par prévenir ses collègues, avec un honnête et joyeux cynisme, qu'il n'exprimait que son opinion individuelle et qu'il se réservait le droit de la modifier au besoin!

Il serait oiseux de relater aujourd'hui toutes les circonstances où le Sénat a failli à sa mission.

En maintes occasions, il s'est fait, comme la chambre basse, le docile instrument des partis.

C'était, du reste, la conséquence inévitable du mode de nomination pratiqué par tous les ministères.

Mais j'ai voulu remonter à l'origine des pouvoirs de la chambre haute avant de formuler l'attitude que le Sénat devait prendre sur la loi de la marine, et qu'il prendrait sans hésiter si la majorité de ses membres pouvait se rappeler que l'accomplissement de leur devoir envers la nation prime les liens qui les rattachent au parti qui les a nommés.

Car le vice de leur origine individuelle n'abroge pas leurs devoirs constitutionnels ; et le projet de loi sur la marine offre au Sénat une occasion exceptionnelle de prouver son utilité et de racheter ses nombreuses défaillances.

HENRI BOURASSA.

MONK-BORDEN

Le Star d'hier soir publiait, en tête de sa première page et sous une série de titres sensationnels: Culmination of a Cabal; Monk denounced by Leading Conservative Newspaper for Alleged Intrigue and Political Assassination to gain Ascendancy; A Crisis in the Game, des extraits d'un article et d'une dépêche parus le même jour dans le News de Toronto. L'éclat donné à cette manifestation semble bien indiquer que le Star lui-même n'est pas indifférent aux projets caressés par le News.

Notre correspondant d'Ottawa dit ailleurs l'effet produit, parmi les députés conservateurs français, par cette pièce et déclare — ce que tout le monde sait d'ailleurs — que M. Monk n'a jamais rêvé de décapiter à son profit le chef actuel de l'opposition fédérale.

Nous ne sommes point chargé de départager les deux groupes du parti conservateur, mais nous pouvons bien signaler l'injustice profonde que commet le News en rejetant sur M. Monk personnellement la responsabilité des échecs du parti conservateur québécois dans les élections générales.

Ces échecs d'abord ne sont pas si graves qu'il le semble, puisque les candidats conservateurs ont recueilli plus de cent mille suffrages, et qu'une répartition équitable des sièges leur en attribuerait plus de 25. Puis, ces échecs, c'est, dans une large mesure, à l'attitude même d'un certain nombre de conservateurs anglais qu'il faut en attribuer la responsabilité.

Les déclarations du News, du Hamilton Herald et du Hamilton Spectator, combien d'autres encore! l'attitude prise par sir Charles Tupper lors de l'envoi des contingents, celle de M. Borden en 1905 et en 1910, voilà le bouquet qui paralyse le parti conservateur de la province de Québec et l'empêche de recueillir les fruits du mécontentement que suscite chez nous la politique de M. Laurier.

Et le News peut être assuré que s'il reste encore dans la province de Québec cent mille électeurs disposés à marquer leur bulletin en faveur des conservateurs, c'est parce que M. Monk et ses amis se sont efforcés de séparer leur cause de celle d'une partie des chefs conservateurs de l'Ontario et de l'Ouest.

Si cette séparation eût été plus nettement accusée dans le passé, elle eût assuré au parti conservateur de Québec une situation de beaucoup supérieure à celle qu'il occupe présentement; si elle ne se fût pas produite, si M. Monk et ses amis se fussent complètement solidarisés avec l'école du News, il ne resterait plus, dans la province de Québec, de parti conservateur.

Et si, demain, cette école réussit à faire accepter comme exclusivement orthodoxes les principes qu'elle professe elle-même, elle peut être assurée que c'en sera fini pour longtemps du parti conservateur canadien.

OMER HEROUX.

Une ville modèle...

Penser faire de Montréal une ville modèle, dénote chez celui qui en conçoit le hardi projet, une forte dose d'optimisme, une énergie à toute épreuve, un tempérament combatif peu ordinaire.

Je ne m'étonne cependant pas outre mesure quand je sais son nom: Georges Marcell.

Le maire de Notre-Dame de Grâce a compris le besoin d'une "Confédération des municipalités de l'île de Montréal", non seulement pour tracer, dès maintenant, des plans, des lignes homologues qui donneront à l'agrandissement de la métropole du Canada une physionomie acceptable, un ensemble régulier, des rues droites, des boulevards spacieux, des parcs nombreux, boisés, hygiéniques, etc.

Non. — En homme d'affaires, il a réuni les représentants des municipalités voisines, ceux qui sont censés, par leurs qualités d'esprit et de coeur, commander à leurs concitoyens.

Sans le leur crier à tue-tête, il leur a fait comprendre que chacune de ces municipalités a besoin de protection contre certaines compagnies qui, par des contrats aux pouvoirs draconiens, les mettent en servitude; sans appuyer outre mesure, il leur a démontré que le gouvernement de Québec et celui d'Ottawa accordent des pouvoirs scandaleux à certaines compagnies privées qui traversent leur territoire en conquérant sans s'occuper du droit des gens; sans plus tarder, il a fait adopter "une résolution à l'effet qu'aucune annexion future, à Montréal, ne pourrait être effectuée sans que les contribuables de chaque municipalité fussent consultés".

Inutile d'insister, vous avez compris que M. Georges Marcell veut constituer un corps puissant avec lequel il faudra compter, que le conseil de ville de Montréal devra consulter avant d'imposer ses plans annexionnistes.

Avant d'accorder des privilèges scandaleux, des chartes aux pouvoirs scandaleux à des compagnies privées qui voudront opérer dans Montréal et ses environs, les mi-

nistres, et les conseillers législatifs de Québec, le cabinet et le sénat à Ottawa devront compter avec cette fédération et ne rien faire à la légère sans s'exposer à des désagréments sérieux.

Je n'ai pas mentionné la députation fédérale ou provinciale parce que chacun sait le triste sort qu'elles jouent généralement dans l'octroi des chartes, privilèges et autres mesures du genre.

Chacun sait le soin qu'en prend le "schermer" de notre députation ministérielle et le mépris mérité qu'il a pour cette machine à voter tout et quand même.

M. Georges Marcell qui s'y connaît en immeubles et en développement territorial, a compris que seule l'union saura protéger efficacement le "Greater Montréal" et les municipalités voisines.

Nous devons l'en féliciter. Tous les corps municipaux environnants comprendront-ils l'importance d'un tel mouvement? Y souscriront-ils généreusement? C'est à espérer.

N'importe, le conseil de ville de Montréal vient de recevoir une bonne et salutaire leçon de choses pratiques.

En profitera-t-il une bonne fois pour protéger ses intérêts contre les appétits des spéculateurs grands ou petits qui vivent aux dépens de Montréal et de ses contribuables depuis des années? Contre un conseil législatif et une députation ministérielle qui ne manqueront jamais de faire risquer aux forbes qui spéculent sur nous de toutes façons!

La parole est aux élus de la République!

TANCREDE MARCEL.

NOTES BREVES.

DEBACLES

A pareille époque, tous les ans, le fleuve secoue son épais manteau de glace, et laisse couler, vers la mer, des amoncellements énormes semblables à des banquises.

Bientôt, les transatlantiques arrivent, chargés jusqu'aux caillottes de produits étrangers, encombrés de passagers venant de partout.

Les foules vont au quai saluer les premiers paquebots. Le tableau se dore de soleil chaud, les sillages s'irisent, les hors-d'oeuvres blancs se moient aux reflets des eaux miroitantes; et dans les lointains vagues, les plaines et les monts verdissent.

Tout est en fête.

Le Commerce acclame les promesses d'une saison fructueuse.

Soudain, dans la cohue, monte le cri d'alarme: La Grève!

La trawine de poude est allumée. On sait que les débardeurs refusent de toucher la cargaison si les armateurs ne leur donnent pas un salaire meilleur, proportionnel au salaire accordé dans les autres ports. On apprend que les compagnies maritimes repoussent la demande de leurs employés parce qu'elles la considèrent injuste et inopportune.

Dans l'intervalle, les bateaux vont à la ville voisine livrer leurs charges, et le silence lourd se fait aux débarcadères maintenant déserts.

C'est la débacle commerciale.

Montréal peut d'un jour à l'autre tomber dans cette débâcle si les conflits continuent entre le capital et le travail sur les quais. D'ici la finance et l'industrie s'agitent autour de l'arbitrage réclamé pour régler un différend vieux de trois ans.

On pense un peu partout que l'heure est mauvaise pour délibérer sur une question si importante. Il aurait mieux valu présenter les arguments pour et contre dès le 1er décembre dernier. Les intéressés sauraient aujourd'hui à quoi s'en tenir sur leurs droits respectifs, et le danger serait moins grand de voir les Américains profiter d'une situation tendue à l'extrême, surtout au moment où les Etats-Unis et le Canada se livrent une guerre acharnée dans les taux de transport des céréales de l'Ouest.

La conciliation de la onzième heure n'a jamais porté de bons fruits.

L'arbitrage en temps opportun produit toujours d'excellents résultats.

C'est la débacle des grèves.

JULES TREMBLAY.

Monseigneur Langevin

Mgr Langevin célébrait hier le quinzième anniversaire de sa consécration épiscopale.

Il a reçu de toutes les parties du Canada des témoignages de la plus vive sympathie.

Il serait presque impertinent de louer ici le zèle religieux de l'archevêque de Saint-Boniface, mais nous pouvons souligner la grandeur de son rôle national.

Depuis quinze ans, Mgr Langevin a été, dans l'Ouest, le grand champion des droits constitutionnels de nos compatriotes, l'intrépide défenseur de notre langue.

Et c'est pourquoi tous les patriotes joindront leurs vœux de bonheur à ceux que lui adressent hier ses diocésains.

Il faut une enquête

La session provinciale vient de prendre l'allure bataillesque que tout le monde attendait et qu'elle gardera vraisemblablement jusqu'à la fin.

Une fois de plus M. Lavergne a dénoncé les plagiat de M. Alexandre Girard, l'heureux fonctionnaire à qui le gouvernement payait \$5 de la page la copie prise toute crue dans un livre d'Arthur Buies.

Puis M. Jean Prévost s'est lancé à l'attaque du ministre des Terres. Il paraît avoir été vigoureusement appuyé par M. Bourassa.

Celui-ci a déclaré que le temps était arrivé de faire une enquête générale sur ce ministère, qui perçoit la majeure partie de nos revenus et administre nos principales sources de richesse, et qui est, depuis des années, l'objet des plus virulentes attaques.

On rappellera hier à la Chambre que l'un des principaux fonctionnaires du ministère, M. Chrysostome Langelier, surintendant des gardes-forestiers, écrivait jadis dans le Nationaliste, sous le nom de Michonnet, que la province perd chaque année, du chef de ce département, des sommes très considérables.

Dans l'enquête de 1903, j'ai moi-même entendu M. Major, député ministériel d'Ottawa, développer ce thème et porter à des centaines de mille piastres le chiffre de nos pertes annuelles.

Pendant toute la session dernière, M. Prévost et M. Lavergne ont fait produire des documents qui faisaient dire aux plus indulgents: Mais il y a quelque chose qui ne va pas dans ce ministère! M. Tellier, dont nul ne conteste le sérieux ni la gravité, affirmait, au cours de l'un des débats, que la perception des droits de coupe se faisait d'une façon déplorable, et que certaines des déclarations solennelles produites comme pièces justificatives avaient été signées en blanc.

M. Prévost prétend avoir trouvé, dans les documents produits au cours de l'enquête Prévost-Kelly, des preuves nouvelles de la maladministration du département.

Le temps est arrivé de tirer au clair toute cette situation, de porter la lumière jusque dans les derniers recoins de cette caverne.

Les accusations sont trop nombreuses, trop graves, trop précises, pour que le gouvernement puisse se dérober indéfiniment au devoir d'y faire face.

Il refusera peut-être cette année encore d'ouvrir toutes grandes les portes du ministère. Mais la poussée de l'opinion publique saura bien tôt ou tard les enfoncer.

OMER HEROUX.

Petites Nouvelles Canadiennes

UNE RUADE FATALE.

Galt, Ont., 31 mars. — M. R.-H. Herou, un cavalier émérite, a reçu une ruade d'un cheval à la ferme de J. C. Districh. Il a deux blessures à l'arrière de la tête et il s'est fait lacérer la figure. Sa condition inspire des craintes sérieuses.

LES CADETS ECLAIREURS.

Toronto, 31 mars. — Les agriculteurs de la vallée de Don se plaignent du fait que les cadets éclaireurs (boy scouts), n'ont aucun respect de la propriété d'autrui. Le Vendredi-Saint, ils ont brisé un grand nombre de clôtures. D'autres prétendent qu'ils sont suivis par des gens qui ne font pas partie de l'association et qui, munis de fusils, tirent sur les oiseaux, et constituent un véritable danger pour le public. Dorénavant quand les cadets feront leurs exercices, ils seront surveillés par la police rurale.

LES MARAIS SALANTS DE WINDSOR.

Sandwich, 31 mars. — On annonce qu'à la suite de négociations faites ces jours derniers, la "Canadian Salt Company" de Windsor, Ont. a acquis une vaste étendue de marais salants près de la rivière où on y établira une usine à l'arsenal du principal établissement qui se trouve à Windsor. Le prix d'achat serait de \$40,000. La vente comprend l'ancien territoire de la Saginaw Salt & Lumber Company" et plusieurs riches apots de sel déjà mis en puits.

LES COMBATS DE COQS.

Toronto, 31 mars. — Charles E. Vernon, qu'on accusait d'avoir tenu une arène de coqs de combat à comparu en cour de police hier et il a plaidé non coupable. Des perquisitions avaient été faites à la résidence de Vernon dimanche matin et on y avait trouvé 14 coqs dont cinq morts. Les combattants portaient des éperons de combat et leur plumage avait été rasé. Peu de temps avant les perquisitions on vit 20 ou 30 hommes quittant la maison. Le magistrat a condamné Vernon à payer une amende de \$40, et les dépens ou à subir un emprisonnement de 60 jours. Vernon a aussi plaidé non coupable à l'accusation d'avoir vendu illégalement des spiritueux dans sa maison. Le procès a été ajourné pour une semaine, à l'expiration de laquelle l'enquête aura lieu.

DEMAIN:

"Pourquoi le Sénat devrait rejeter la loi sur la marine", par M. Henri Bourassa.

LETTRE D'OTTAWA

REPRISE DES TRAVAUX. — LA MISSION DE M. FIELDING. — INDISCRETION DES JOURNAUX. — ON N'ETAIT PLUS NEUF. — UN MICHONNET TOUR. — HISTORIQUE DES NEGOCIATIONS AVEC LES ETATS-UNIS. — LA CLAUSE PAYNE ALDRICH. — A PROPOS DE L'OTTAWA FRANCO-CANADIEN. — UNE GUERRE DE TARIFF. — LE TRAITE DE WASHINGTON. — LE RÔLE DU PRESIDENT TAFT. — CE QU'EN PENSE M. FIELDING. — LE BILLY MACLEAN. — LE CERTAIN ET L'INDEFINI. — DEUX PRINCIPES ADMIS. — LA PULPE. — L'OPPOSITION MAUGRE. — UN ŒUF ET UN BOEUF. — BILLY MACLEAN ET LE "WORLD". — JOURNALISTES EN CAUSE. — MISSION OFFICIEUSE.

Ottawa, 31 mars.

La députation fédérale a repris, hier, ses travaux. Elle entre dans la dernière période de sa tâche, pour cette session-ci. Remarquons le peu d'entraînément qu'elle y a mis, hier. Aussi bien qu'il le croira ce sept ou huit jours de vacances l'ont un peu détourné. Et puis, comme on a parlé, hier, de questions économiques, elle n'a pas cru devoir montrer d'animation. Ce sera peut-être pour aujourd'hui, car on discutera cet après-midi l'affaire Lumsden et le choix des avocats désignés intéressés pour tirer au clair ce dont l'opinion en chef du transcontinental s'est plaint, en juin dernier.

Hier, M. Fielding nous a rendu compte de sa mission diplomatique à Washington.

Et tout d'abord, notons que la presse du pays, — comme elle le fait partout ailleurs, — elle est parfois indiscrète, — a révélé au public, hier, une partie de la conférence de Washington.

A trois heures, à Ottawa, nous lions dans les journaux de l'endroit la liste des produits américains qui bénéficieront d'une diminution de tarif canadien.

A quatre heures seulement M. Fielding commençait son discours. Vers les cinq heures et demie, seulement, il rendit public ce que les dépêches de la Presse Associée avaient révélé deux heures plus tôt.

Le gouvernement américain, à Washington, a fait connaître, vers midi, hier, ce à quoi la conférence de vendredi dernier avait abouti. Le télégraphe a transmis aussitôt cette nouvelle au Canada, la presse s'en est emparée, et a dévoté M. Fielding. Résultat: celui-ci, pour n'avoir pas voulu que le télégramme aux journalistes, hier midi, s'est fait jouer un vilain tour par les journaux.

II

A trois heures, la chambre attendait avec anxiété la déclaration du ministre des finances. Il n'était pas à son siège, non plus que M. Borden, le chef de l'opposition et ses lieutenants, MM. Foster et Haggart.

Vers les quatre heures, M. Fielding est entré: la droite l'a applaudi. A gauche, silence complet. On vent savoir, avant d'applaudir.

Chaque minute plus tard, le ministre des finances est entré, il parle, une heure et demie durant, des résultats de sa mission, ou, l'accompagnait M. Graham. Et quand il s'est assis, son discours fini, il nous a fait l'historique des négociations et nous a exposé où nous en sommes avec les Etats-Unis.

Relevons, au fil de carton, les déclarations les plus importantes qu'il a faites pendant ce discours.

Tout d'abord, il explique en quelles circonstances Washington et Ottawa en sont venus à cette entente.

L'an dernier, le congrès américain substituait au tarif anglais de tarif Payne-Aldrich, en substance, plus favorable aux produits canadiens que l'éta-

Tout de même, le tarif Payne-Aldrich contenait une clause dangereuse pour nous, celle où il frappe d'une surtaxe de 25 p. c. les marchandises importées d'un pays qui ne faisait pas partie des produits américains, d'un tarif de représailles ("discrimination tariff").

Le gouvernement américain avait décidé que cette clause prendrait effet d'une manière automatique, le premier avril, demain.

Or, le gouvernement canadien conclut par la suite le traité de commerce franco-américain, ratifié en février dernier par la Grande-Bretagne. Comme ce traité faisait certaines concessions à la France, les Etats-Unis le considéraient comme un tarif de représailles, à leur endroit, et désiraient que le Canada leur accordât, à eux aussi, des concessions analogues.

Si ceci ne se faisait avant le premier avril, ce jour-là, la clause du tarif maximum Payne-Aldrich frappait les produits canadiens d'une surtaxe de 25 p. c. Ainsi, tout article susceptible de payer au fisc des droits d'entrée de guillemers de trente pour cent, payerait en outre 25 p. c. — soit en tout cinquante-cinq pour cent, — à son entrée de provenance canadienne.

La conséquence de tout ceci, c'est été à brève échéance, une guerre de tarifs entre les Etats-Unis et le Canada. Des tarifs de douane prohibitifs eussent de part et d'autre empêché l'échange des produits sur une large échelle. Le commerce des deux pays en eût souffert d'autant.

Les Etats-Unis s'en sont vite rendu compte. Il y a quelques semaines, M. Knox, le secrétaire au Commerce, à Washington, demandait à M. Bryce, l'ambassadeur anglais aux Etats-Unis, comment s'y prendre pour négocier un traité de commerce avec le Canada. M. Bryce lui dit: "Adressez-vous directement à Ottawa".

Comme résultat de ces démarches, MM. Emery et Pepper, deux fonctionnaires américains, accrédités à Ottawa, viennent d'interviewer nos ministres. L'entente ne fut pas possible, ce jour-là. Ils reprit la route de Washington. Une fois à Ottawa, M. Taft, le président des Etats-Unis, manifesta son désir de mettre lui-même l'épaule à la roue, afin d'enlever les obstacles à un traité de commerce canado-américain. M. Fielding le rencontra donc à Albany, à mi-chemin entre Washington et Ottawa. Là, on posa les jalons d'une entente. Mais rien de définitif n'y fut entendu. M. Fielding, non plus que M. Taft, n'avait mission d'en venir à une conclusion, ce jour-là. C'était un achèvement.

Vendredi dernier, M. Fielding et Graham partirent pour Washington, en mission officielle, cette fois. Et grâce à des concessions mutuelles, dit M. Fielding, — à des concessions unilatérales, faites par le Canada seul, dit la gauche, — on en vint enfin à un accord. Ce n'était pas trop tard: trois ou quatre jours plus tard et la guerre de tarifs eût commencé. Hier midi, le président Taft portait à la connaissance des Etats-Unis les résultats de son intervention.

III

Voilà pour l'historique de la convention. Venons-en maintenant à l'exposé des résultats, fait par le ministre des finances. M. Fielding dit, en substance: "Le traité franco-canadien sem- ble toujours, aux Etats-Unis, un tarif de représailles. Ils eussent voulu obtenir de nous des avantages similaires à ceux dont se prévaut actuellement la France, sur notre marché.

GEORGES PELLETIER.

Chronique Sportive

LES QUILLES
An M. A. A.
Les Darling 268—Les Champêtres

Voici les principaux scores d'hier:
EQUIPES DE 5 JOUEURS
CRESCENTS

Voici les principaux scores d'hier:

Gambert	155	182	175-519
Stuart	170	149	199-519
Red	156	132	215-503
Brown	173	186	170-529
Brown	156	136	173-465

M. A. A. No 2, 2,527

Walsh	171	198	166-535
Flower	207	165	179-551
Crowley	148	127	126-401
Cumpton	192	135	152-479
Bach	180	182	212-574

EQUIPES DE 3 HOMMES
NATIONAL No 1

J. Pelletier	192	170	135-497
A. Bédard	204	180	136-520
E. Pelletier	171	198	201-573

1,590

NATIONAL No 2

W. Labadie	198	159	191-488
A. Deschamps	152	171	192-515
T. St-Martin	156	187	162-508

1,511

DOUBLES
CHAMPETRES No 3

Dumont	187	167	199-553
Bouliane	223	173	244-640

1,193

CHAMPETRE No 1

Labelle	180	232	236-648
Gagnon	167	197	167-531

1,179

CHAMPETRE No 2

Fréchette	179	164	163-506
Alb. Blondeau	183	200	203-582

1,092

SIMPLES SERIES

Darling, M.A.A.A.	268
Wilfrid Viau, St-Denis	253
J. B. Pelletier, National	247
J. A. Holienger, M.A.A.A.	246
L. Belcourt, St-Denis	245
R. J. Walker, M.A.A.A.	242
R. C. Bach, M.A.A.A.	241
N. Labelle, Champêtres	237

INDIVIDUELS — 3 Séries

Darling, M.A.A.A.	613
W. Viau, St-Denis	603
Surgeon, R.R.V.M.C.A.	587
Edm. Pelletier, National	574
J. Pelletier, National	562
Besner, Champêtres	549
Gardner, M.A.A.A.	549
N. Labelle, Champêtre	547

EQUIPES DE 2 JOUEURS

Champêtre No 3	1193
Champêtre No 1	1179
Gardner et Bourdon, M.A.A.A.	1117
Foucher et Alb. Blondeau, Champêtre	1116
Darling et Gardner, M.A.A.A.	1092
Eddison et Surgeon, R.R.V.M.C.A.	1085
Champêtre No 2	1092
Béjean et Belcourt, St-Denis	1074

EQUIPES DE 3 JOUEURS

Champêtre No 1	1686
St-Denis No 1	1682
M.A.A.A.	1654
Canadian No 1	1591
National No 1	1590
Champêtre No 3	1561
St-Denis No 2	1538
National No 2	1511
St-Denis No 3	1507

EQUIPES DE 5 JOUEURS

M.A.A.A. No 2	2540
National	2521
St-Denis	2500
Caledoniens	2420
M.A.A.A. No 4	2365
Crescents	2321
Crescents	2327

AUJOURD'HUI

L'équipe de 5 joueurs du Champêtre est l'attraction, ce soir, à la M.A.A.A. Pour nous, c'est le clou du tournoi.

LES MONTREALS

Athens, Ge., 30. — Les Highlanders ont défait les Montreals, cet après-midi, dans une toute d'exhibition par un score de 10 à 4.

LALONDE AU NATIONAL

Une dépêche de Cornwall assure qu'il sera capitaine du National en 1910.

Cornwall, 30. — La rumeur s'accroît de plus en plus en cette ville, que "Newey" Lalonde n'ira pas à Vancouver mais bien à Montréal, où il sera engagé comme capitaine-entraîneur de l'équipe du National. "Newey" a beaucoup fait parler de lui récemment dans tous les journaux du pays, et, personnellement, nous ne doutons pas que le club national-français n'ait joué le tour à M. Con Jones et Findlay, qui cherchaient depuis longtemps de recruter ses services. "Newey" serait, dit-on, le grand manitou et serait lui seul à l'organisation des Habitants, de Maisonneuve.

JOHANSEN ET LUNSTRAM

New-York, 30. — L'intérêt provoqué chez les amateurs par le grand Marathon organisé pour samedi prochain, par Pat Powers, devient de plus en plus intense, à mesure que l'entraînement des concurrents fournit de la nouveauté.

aux journaux et provoqua les pronostics les plus divers. Jim Crowley, est l'un des favoris de cet événement. Les Suédois Johansen et Lunstram ont pratiquement terminé leur entraînement, et plusieurs "clockers" fournissent, tout le champ des partants à l'arrivée. Les parieurs suivent la cote suivante dans le placement de leurs argents:

Johnny Hayes, 8 à 9, 8 à 5.
Jim Crowley, 8 à 2.
Johansen, 6 à 5, 1 à 3.
Ljunstrom, 6 à 5, 1 à 3.
Fortunato Zanti, 15 à 5.
Umberto Biasi, 7 à 2, et 6 à 5.
Hans Holmer, 10 à 4.
Ted Meadows, 2 1/2 à 1.
Paul Acosse, 5 à 2.
Percy Sellen, 12 à 5.

LE TIE

L'équipe montrealaise triomphe. — Les coupes.

Ottawa, 29. — L'équipe montrealaise s'est distinguée ici, au tir au pigeon rapporté avec elle les deux coupes Montréal et Lansdowne. MM. Ewing et Jos. Rainville se sont particulièrement fait applaudir.

TROPHÉE LANSDOWNE

EQUIPES DE 5 TIREURS — 25 pigeons.

MONTREAL No 1

Strachan	21
Rainville	24
Carruthers	20
Ewing	25
Hutchison	22

Total 112

OTTAWA No 1

Johnstone	22
Sibbitt	21
Sangster	21
Thompson	20
Dionne	18

Total 102

MONTREAL No 3

Kearney	24
Leahy	15
Marsh	15
Westlake	19

Total 90

OTTAWA No 2

Slavay	22
Smith	24
Brown	22
Honey	21
Seeger	21

Total 110

COUPE MONTREAL

EQUIPES DE 5 TIREURS — 25 pigeons.

MONTREAL

Kearney	17
Rainville	21
Carruthers	16
Ewing	22
Hutchison	22

Total 97

OTTAWA

Johnstone	14
Brown	20
Smith	17
Sangster	16

Total 88

LES ELECTIONS DE LA S.A.A.A.

M. J. O'Brien est élu président de l'association athlétique irlandaise. — Des déficits à combler.

Les membres de la S.A.A.A. se sont réunis hier soir à l'Auditorium pour procéder aux élections annuelles de leurs officiers. Le rapport du secrétaire-trésorier présente un déficit de \$3,200 pour la saison qui s'est terminée avec cet exercice.

Le hockey compta pour la somme de \$3,063 dans ce trou creusé dans les finances. L'assemblée fut harmonieuse et s'occupa d'être avant tout pratique.

M. W. McKenna fit adopter une résolution à l'effet d'encourager l'amateurisme et de ne plus faire de hockey professionnel. Une assemblée des nouveaux directeurs a été convoquée pour ce soir afin d'étudier les amendements à proposer à l'assemblée annuelle de la N. L. U. Voici les noms des officiers élus pour l'année 1910:

Président honoraire: M. M. McLaughlin.
Président: M. J. O'Brien.
Vice-président: M. R. Cudak.
Directeurs: MM. D. Tansey, M. Carroll et M. Sennell.
Auditurs: MM. E. Quinn et P. Cullin.

LA LUTTE

Beell-Raouil-de-Rouen

Vendredi prochain, Raouil de Rouen rencontrera le lutteur Beell. Cette rencontre promet des surprises intéressantes. Tous les deux sont connus par leur endurance, leur force physique, leur habileté et leur science de la lutte.

Le Paris Sohier sera donc le rendez-vous des connaisseurs vendredis soir.

TANCREDÉ MARSII.

Tabac à Fumer

PRAIRIE

Doux et Agréable au Goût.

LE NOUVEAU TARIF ENTRE LE CANADA ET LES ETATS-UNIS

Ce que nous concédons en compensation du tarif minimum américain. — Tableau comparatif du tarif général actuel et du nouveau tarif

Washington, 31. — Les détails de l'entente douanière entre le Canada et les Etats-Unis, ont été publiés ici hier. Les concessions prévues par le nouveau règlement s'appliqueront à moins de 3 pour cent des produits importés des Etats-Unis — Canada. Elles porteront sur un commerce d'exportation évalué à \$5,000,000, alors que les importations de produits américains au Canada représentent pour l'année fiscale 1909, la somme de \$180,000,000. Environ quarante produits de première nécessité profiteront de la nouvelle loi.

Une des concessions les plus importantes faites par le Canada est celle qui a trait à la clause "omnibus" qui comprend un grand nombre de produits. Jusqu'ici, toutes ces marchandises étaient soumises au tarif général de 20 pour cent "ad valorem". Désormais elles payeront seulement dix-sept et demi pour cent "ad valorem". Les huiles, qui forment une classe importante de classe représentent seules une somme de \$500,000 par an. Les huiles végétales, les eaux minérales et les objets en cellulose se trouvent parmi les produits dont l'importation au Canada est des plus importantes. Les produits pharmaceutiques et les teintures représentent un montant de \$300,000. Les autres marchandises qui profiteront de la nouvelle entente sont: la chaux, pains de saucisse, éponges, objets en paille et en cirage, gommes et jubbies de glycérine et de camphre, magnésium, carbonate de soude et certaines autres matières du même genre. Le plus grand groupe de produits comprend les dattes, figues, raisins, raisins de Corinthe, amandes et autres noix.

L'exportation de ces produits représentera l'année dernière une somme de plus de \$1,100,000. La France, et l'Espagne en ont envoyé au Canada pour \$800,000. Les rouges de montres proviennent de la Suisse et représentent un montant de \$500,000 et le cuir m'appliquer.

TABLEAU COMPARATIF DU TARIF GENERAL ACTUEL ET DU NOUVEAU TARIF OU LE TARIF INTERMEDIAIRE.

No. du tarif.	Articles	tarif pré-férentiel.	tarif in-termédiaire	tarif général
94	Dattes et figues sèches, par 100 livres...	40c	55c	62c 1/2
99	Pruneaux et prunes sèches, par lb...	1-2	2-3	1c
109	Amandes, noix, noix du Brésil, noix pé-cans et arachides, par lb...	1c 3/4	2c	3c
112	Noix de toute sorte, n. s. a., par lb...	1c 3/4	2c	3c
112	Photographies, chromolithographies, chronophotographies, cartes postales, dessins, portraits, gravures, ou productions de bleus plans, de bâ-tisses, cartes, etc., pour cent...	15c	22c 1/2	25c
278	Poudre de savon, savon en poudre, savon minéral, savon S. A. A., p.c...	22c 1/2	32c 1/2	35c
284	Parfumerie, y compris préparations pour toilette, non alcoolisées, savons, huiles pour cheveux, poudres et lotions dentifrices, pommades, pâtes et toutes autres préparations parfumées, N. S. A., pour les cheveux, la bouche ou la peau, pour cent...	25c	32c 1/2	35c
287	Services de table en porcelaine, faïence blanche et émaillée, pour cent...	15c	27c 1/2	30c
318	Verre à vitre commun non coloré, pour cent...	7c 1/2	12c 1/2	15c
366	Ressorts et mouvements de montres et parties finis ou non finis, y compris les remontoirs et leur gaïre, pour cent...	10c	12c 1/2	15c
604	Bongles de Corde, moulin, chevreau ou chèvre, kangourou alligateur et tous cuirs préparés, cirés, vernis ou autrement ouvrés que tannés, N. S. A., cuirs à harnais, et peaux de chamois, pour cent...	12c 1/2	15c	17c 1/2
634	Plumes de table en plume, N. S. A., plumes artificielles, pour garnir bouffes et fleurs artificielles pour garniture de chapeaux, pour cent...	20c	27c 1/2	30c
711	Tous articles non énumérés dans la cédule A, connus passibles d'un autre droit, non portés à la liste des articles francs est venue de droit, et dont l'importation au Canada n'est pas prohibée, pour cent...	15c	17c 1/2	20c

Neanmoins ne tombant pas sous le régime du présent numéro, les produits impossibles mentionnés comme "n.d." dans tout numéro précédent du présent tarif.

Entendu encore, que lorsque l'élément constitutif de principale valeur d'un produit non dénommé consiste en ce présent tableau comme soumis à un tarif de droit supérieur à celui que porte le présent numéro, le produit non dénommé est soumis au droit le plus élevé dont il serait susceptible d'être frappé s'il se composait en entier de son élément constitutif de principale valeur, le dit "élément constitutif de principale valeur" étant l'élément constitutif excédant en valeur tout autre élément constitutif du produit dans le condition dans laquelle il se trouve dans le produit.

L'échafaud à Peterborough

Peterborough, Ont., 31. — Robert Henderson a été trouvé coupable par un jury, du meurtre de Mlle Margaret MacPherson, qui habitait avec sa sœur, chemin Havelock, près Norwood, meurtre perpétré le 28 janvier dernier. Et le juge Hébdell l'a condamné à être pendu le 3 juin.

Le crime de Henderson a été commis dans des circonstances particulièrement révoltantes. Après avoir mangé chez la McPherson, il revint avec une hache dont il frappa les deux vieilles filles, blessant mortellement Margaret, qui expira le 29 février. La sœur de la victime, qui venait de faire sa déclaration et a reconnu le meurtrier.

F. D. Kerr, avocat de l'accusé a allégué l'aliénation mentale de son client mais un expert, le Dr Bruce Smith, a démenti cette avancé et le juge a incité le jury à rendre un verdict de culpabilité sans circonstances atténuantes.

Henderson, qui est âgé de 20 ans, est arrivé d'Angleterre en mai dernier. Il était machiniste et a travaillé pendant quelque temps aux usines à gaz. Condamné, il partit pour Toronto, emportant, paraît-il une somme de \$15 qui appartenait à son compagnon de chambre.

Dans l'entrevoie

AU JAPON.

M. Joseph H. Sharpe, agent voyer du Canada — Pacifique à New-York, se rend à Yokohama, Japon, où il remplacera M. George Shaw comme représentant de la grande compagnie.

LE FEU ECLOTE.

Hier, aux ateliers de menuiserie du Grand Tronc, rue de la Congrégation, le feu s'est déclaré dans le grenier au-dessus des ateliers. Les pompiers municipaux ont eu vite raison de ce commencement d'incendie et ont pu réduire les pertes à peu de chose.

L'EDUCATION VOYAGE.

Quatre-vingt instituteurs de Toronto reviennent de Boston demain matin, par le Canadien-Pacifique, après avoir passé les fêtes de Pâques dans la Soissons américaine. Cette tournée a été bien employée, les éducateurs ayant visité un grand nombre d'écoles et ayant étudié le fonctionnement interne des institutions yankees.

ILS RECLAMENT.

Les expéditeurs de trains et les télégraphistes à London, Ontario, demandent une augmentation de leurs salaires de dix pour cent. Leurs confrères de la division suivent leur exemple et doivent ces jours-ci s'aboucher avec les patrons, à Toronto, pour faire valoir leurs droits.

AUX USINES ANGUS.

Illicé après-midi, M. F. W. Thomas, surveillant des apprentis du réseau Santa Fe, visitait les usines Angus avec M. Martin Gowen, surveillant des apprentis du Canadien-Pacifique, pour étudier le superbe système suivi par la grande compagnie canadienne. Même nos voisins d'Amérique peuvent prendre de bons leçons dans nos ateliers.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Le réseau Saint-Martin, dans le Nouveau-Brunswick, s'étonne de voir que pas un seul voyage n'a été raté pendant la saison d'hiver. Jusqu'ici, les trains étaient bloqués par la neige, le grésil, les glaces et tout le foule des tempêtes, et ce n'est pendant des semaines de communication que le trafic de l'Intercolonial. La dernière saison a été extraordinaire par la régularité des raccourcissements.

LES FORESTIERS.

Les agents forestiers du Canadien-Pacifique ont fait de grandes améliorations à leur service depuis quelques temps dans l'ouest, à Moose Jaw, Moose-tem, lac aux Chênes, Pense et Osgoode, l'on a placé des haies vives, des fleurs et des arbres.

L'on assure aujourd'hui que le département de la compagnie est aussi bien conduit que celui du gouvernement, ce qui est très honorable pour le gouvernement.

UN PESSIMISTE.

L'entreveu de M. James J. Hill, le lanceur américain de chemins de fer, n'est pas du tout accepté à la lettre par les officiers des réseaux canadiens. On ne craint pas ici une congestion du trafic, car le roulement est suffisant, et peut à quelques heures d'avis être utilisé dans l'un ou l'autre des grands centres de transport. Les chemins de fer ont moins de difficultés à surmonter au Canada qu'aux Etats-Unis, et notre pays ne subira aucun contre-coup de la congestion du trafic américain.

UN BEL EXEMPLE.

Le Pennsylvania Railroad annonce une augmentation générale des salaires des employés, équivalant à dix millions de piastres par année. L'augmentation est à peu près de six pour cent chez ceux qui reçoivent moins de trois cents piastres par mois, et affecte 195,000 hommes. Depuis huit ans, la compagnie a donné volontairement et sans demande de la part de ses employés, trois augmentations représentant 25,26 p.c. Les lignes subsidiaires comprises dans cet arrangement sont au nombre de neuf.

LA RESPONSABILITE.

Les mécaniciens de locomotive ont discuté hier à leur tour part de responsabilité dans les accidents de chemin de fer et veulent établir enfin ce qu'est la vitesse excessive et la vitesse raisonnable. L'on a cité comme exemple le rapide du Michigan Central qui voyage entre Windsor et St. Thomas, Ontario, parcourant les 111 milles en 100 minutes, soit 65 milles à l'heure. Survenant un accident, les voyageurs jureraient que la vitesse était excessive alors que le mécanicien ne faisait que suivre son horaire. Les heures de travail ont été discutées. On veut les réduire, et cette décision est opportune.

L'INVASION.

M. John S. Dennis, commissaire des terres arables du Canadien Pacifique, passait hier à Montréal, en route pour Halifax où il va présenter ses hommages aux colon anglais qui acceptent avec empressement les propositions de la compagnie touchant les fermes prêtées à la culture. Les colonies vont s'établir à Calgary. Il y a cent quatre-vingt personnes dans ce groupe et chaque chef de famille est très bien pourvu d'argent. Cela console de l'immigration dangereuse qui se faisait jusqu'ici de tous les désœuvrés des grands pays anglais. Les nouveaux venus auront fait le voyage de Liverpool à Calgary en dix jours, ce qui n'est pas si mal après le record établi hier par le service des malles de Sa Majesté qui a transporté le courrier de Londres à Victoria en neuf jours et dix-huit heures. La route canadienne peut certainement faire concurrence à la ligne new-yorkaise.

LA PREMIERE COMPAGNIE D'ASSURANCE ANGLAISE ETABLIE EN CANADA, A. D. 1804.

PHOENIX ASSURANCE COMPANY, Limited.
FONDEE EN 1782.
DE LONDRES, ANGLETERRE.
CAPITAL ET ACTIF... \$45,000,000
Sûretés payées depuis la fondation de la Compagnie... 225,000,000
Droits au Canada... 1,246,655
Directeurs pour le Canada: E. MacD. PATERSON et J. B. PATERSON, No 100 rue St-François Xavier, Montréal, P.Q.
Agents pour la ville: Arthur Simard, E. Lamontagne, C. H. Blache, A. U. Mailoux, C. Galibert, F. X. Lanthier, C. H. Routh, H. Joseph, E. A. Whitehead Co. Limited. Agents demandés dans les villes et villages où nous ne sommes pas représentés.

LES PATRONS RESISTERONT.

Une dépêche de Winnipeg dit que le Canadien-Pacifique doit résister non seulement aux exigences de ses machinistes, chaudronniers et charpentiers et menuisiers, touchant une augmentation de salaire, mais entend même réduire ces salaires dans la même proportion que l'augmentation réclamée, ce qui établirait une égalité entre les salaires des ouvriers d'ateliers du Canadien-Pacifique, du Canadien-Nord et du Grand-Tronc-Pacifique. Cela veut dire une réduction de sept pour cent dans les salaires généraux des ouvriers du Canadien-Pacifique. Les travailleurs ont reçu cette nouvelle comme un coup de massue.

LA PUBLICITE.

Le Grand Tronc Pacifique fait une très grande publicité en Angleterre, en Ecosse et en Irlande, par le temps qui court. Il vient de publier une plaquette qui mériterait d'être écrite en vers, tant le sujet est passionnant, ainsi qu'on peut le voir dans les journaux, Ranching, and Social Conditions in Western Canada", ce qui veut dire: agriculture, élevage et sociologie dans l'ouest canadien. Les articles de la plaquette devaient nécessairement être bien faits, des chefs-d'œuvre, même, et c'est pour cela que Providence serait le chemin de fer canadienne, appuyée par le capital anglais, a choisi des écrivains américains pour en faire la rédaction. Il n'y avait personne, évidemment, au Canada, qui pût entreprendre une tâche aussi difficile. Malgré tout, l'on ne pourra pas dire que le G. T. P. fait faire des compliments au Canada par des intéressés.

PROVIDENCE TERMINUS.

On attribue à M. Benjamin Campbell, vice-président du New-York, New-Haven and Hartford, une déclaration de la plus haute importance pour les intérêts canadiens. A son passage aux bureaux du Canadien-Pacifique, hier, M. Campbell aurait dit à quelques journalistes que les représentants du Grand-Tronc avaient affirmé aux législateurs du Rhode-Island que Providence serait le port terminus de la flotte à venir du Grand-Tronc, si l'on accordait droit d'entrée. Cette affirmation voudrait dire que le port américain sera favorisé par la ligne anglaise au détriment des ports canadiens et qu'une partie des transports du Canada ira aux Etats-Unis, ce qui est une déclaration de Chamblay-étai créée sur le barrage de Saint-Laurent au Long-Sault-étail. Il y a de quoi rêver.

DRUIN, DROUIN & DROUIN
F.X. Drouin, F. O. Drouin, Paul Drouin
AVOCATS
Bureaux 116, Cole de la Montagne, T. 3348
d'affaires: 181, Rue St-Joseph, T. 2518.
QUEBEC.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

EXCURSIONS DE COLONS

Des billets d'aller en seconde classe pour colons allant dans l'ouest canadien ou américain seront en vente jusqu'au 15 avril 1910. Grande réduction de prix pour colons.

EXCURSION DE COLONS

Billets d'excursion de colons aller et retour pour l'Ouest canadien via Chicago, en vente mardi, 5 avril et chaque second mardi suivant jusqu'au 20 septembre 1910, à prix très réduits.

L'OUEST DU CANADA

Les merveilleuses terres dans le monde se trouvent le long de la ligne du Grand-Tronc-Pacifique dans les provinces du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan. Brochures explicatives, avec magnifiques cartes gratuites, donnant tous les renseignements sur les "homesteads" gratuits, comment les obtenir, sont données sur demande à tous les bureaux de billets du Grand Tronc Pacifique.

Bureaux des billets, en vente: 150 rue St-Jacques, Tél. Matin 6905, 6906, 6907, ou à la gare Bonaventure.

LE PACIFIQUE CANADIEN

En vigueur jusqu'au 15 avril 1910 inclusivement.

Billets de seconde classe pour colons de Montréal.

VANCOUVER, VICTORIA, SEATTLE, PORTLAND, \$47.70
ORÉ, NELSON, ROSS, LAND, SPOKANE...
SAN ANGELES, LOS ANGELES, SAN DIEGO, MEXICO CITY, Mex... \$49.00

Prix bas pour plusieurs autres endroits.

LES WAGONS POUR TOURISTES

Quittent Montréal tous les jours, le dimanche compris, à 10,30 p.m., pour Winnipeg, Calgary, Vancouver et Seattle. Prix du lit: Winnipeg, \$4.00; Calgary, \$6.50; Vancouver et Seattle, \$9.00.

AVIS

La Commission des Ecoles Catholiques de Montréal organise, entre les architectes canadiens catholiques de la province de Québec un concours libre pour la construction d'un bâtiment d'école de filles, sur un terrain situé rue Visitation, à Montréal.

Ce concours sera clos le 15 avril 1910 et sera clos le 14 mai 1910. Tous les dessins devront être remis à cette date à Monsieur le secrétaire de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, avenue du Plateau (65 rue Sainte-Catherine ouest), à Montréal.

Le programme de ce concours sera envoyé à tout architecte canadien catholique exerçant dans la province de Québec qui en fera la demande.

Cette demande devra être adressée à M. le secrétaire de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, ou Boîte postale 2276, à partir du ler avril 1910.

Par ordre,
ULRIC LAFONTAINE,
69-5 Secrétaire.

EXCURSIONS DE COLONS

Manitoba, Saskatchewan, chewan et Alberta.	Avril 5, 19
	Mai 3, 17
	Juin 14, 28
	Juillet 12, 26
	Aout 9, 23
	Sept. 6, 20, 1910

BILLETS BONNS POUR 60 JOURS.

BUREAUX DES BILLETS EN VILLE, 150 rue St-Jacques, près le Bureau de poste, 741, Matin 6722-3733 ou aux gares Windsor et Viger.

Ce journal est imprimé au numéro 71a, rue Saint-Jacques, à Montréal par "La Publicité" (A responsabilité limitée), Henri Bourassa, directeur-général.

FEUILLETON DU "DEVOIR"

Contre le Flot

par Pierre LE ROHU

23

grande épreuve. Mais alors qu'allait-il arriver?... Que répondrait-il à son tour si Louise lui disait qu'elle ne le suivrait pas? Et elle se taisait! Il lui paraissait de sang couler de sa lèvre qu'il mordait douloureusement. Un instant il regretta la brutalité de sa question. La pensée lâche lui vint de plaire à sa fiancée, de se rendre cher de nouveau, de reconquérir son estime et sa tendresse. Que fallait-il pour cela?... Un obscur sentiment de dignité et la notion nette, jusque dans son trouble, du devoir chrétien l'arrêtèrent, et il continua de se taire.

Mlle Dateuil aussi s'était levée et dit ému:

— Jean, il faut vous battre si vous m'aimez.

— Il resta désorienté, immobile, toute sa vie réfugiée dans la détresse de ses yeux. Ainsi elle n'avait rien compris à sa peine, à son courage, à son amour!... Que sa conscience était sourde! Instinctivement sa pensée cherchait une sympathie où se réchauffer à cette

heure glacée!... Personne! Partout l'ironie ou le dédain... si, pourtant, deux amis inconnus, déjà oubliés dans son ingratitude d'homme uniquement épris: Mme Vereyl et Théron, eux seuls. Pourquoi leurs noms effleurèrent-ils sa mémoire? Pourquoi se trouvèrent-ils unis dans son souvenir à cette heure de déception et de solitude?... Il voulait répondre à Louise... quoi? Il ne savait pas, il était incapable de raisonner, lui qui n'avait su que sentir. Et comme à chacune de ses visites, comme aux plus indifférentes, celles où il faisait sa cour gaie, ou où il racontait ses jeunes rêves, M. et Mme Dateuil rentraient au salon après le temps ordinaire laissé aux épanchements des fiancés.

Malgré l'eff

